

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/27

Date de la convocation : 8 décembre 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 20h10	Acte exécutoire à compter du : 15 décembre 2023	Affichée en Mairie le : 19 décembre 2023
---	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
Mme MUHLMANN
M. DUMON

Mme KRAOUCHE
Mme KEUVREUX
Mme COLOMBEY
M. CHARO
M. BARBARAS
Mme DA ROCHA
M. DOLBEAU
Mme INTERRANTE

M. VILLA
Mme STEINBACH
M. IAFRATE arrivé à 18h35

Étaient absent(e)s avec procuration (10)

Mme OUTOMURO procuration à Mme WAGNER
M. SAUDRY procuration à M. RISSER
M. RUPPERT procuration à M. MARRELLA
Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE

Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU
M. PELTIER procuration à M. IAFRATE
Mme GATTO procuration à Mme INTERRANTE
M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

27. Charte des engagements entre la ville de Rombas et le bénéficiaire de la « Bourse Permis de Conduire »

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes

La ville de Rombas versera le montant de la bourse, à savoir 300 euros, à l'auto-école de rattachement du bénéficiaire, auto-école rombasienne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte des engagements

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 15 décembre 2023

Le Maire



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU